



Définition du concept: Aide technologique à l'écriture

**par Jean Chouinard
Service national du RÉCIT en adaptation scolaire
Mise à jour : août 2010**

L'aide technologique à l'écriture est une assistance à l'écriture qui permet à l'élève de réaliser une tâche ou de développer une compétence qu'il ne pourrait (ou difficilement) réaliser ou développer sans le support de cette aide technologique.

Le type d'aide à l'écriture est identifié par les différentes fonctions d'assistance reliées aux tâches d'écriture.

- Certains outils offrent une seule fonction d'aide (exemple : correcteur orthographique)
- D'autres outils présentent plusieurs fonctions d'aide (exemple : correcteur orthographique , prédiction de mots et synthèse vocale) ; on dira alors de ces outils qu'ils sont multifonctionnels.

L'identification du type d'aide se fera selon la fonction d'aide principale qui distingue et caractérise l'aide technologique à l'écriture.

L'aide à l'écriture se subdivise en trois types d'aides:

- L'aide à la rédaction
- L'aide à la correction
- L'aide à la lecture

L'aide à la rédaction: est une assistance technologique qui supporte l'élève dans sa tâche d'écriture reliée principalement

- à la planification,
- à l'organisation
- à la rédaction d'un texte.

L'aide à la correction: est une assistance technologique qui supporte l'élève dans sa tâche d'écriture reliée principalement

- à l'objectivation,
- à la révision
- à la correction de son texte.

L'aide à la lecture est une assistance technologique qui supporte l'élève dans sa tâche d'écriture reliée principalement

- à la lecture
- à la relecture